COMMUNE : BOUCHY ST GENEST

Mode de scrutin des communes de moins de 1 000 habitants

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL
MODÈLE **A** ou **B**

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

FEUILLE DE PROCLAMATION

annexée au procès-verbal du recensement général des votes

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS[1]

(dans l'ordre alphabétique)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance (facultatif - en chiffres)	Nationalité (facultatif)	Suffrages obtenus (en chiffres)
MR	CABES Robert	21/02/1965	Française	56
MR	DEFREMONT Gérard	04/02/1960	Française	63

Fait à BOUCHY ST GENEST, le 30/06/2024

Le président,

Les représentants des candidats ou des listes de candidats,

Les membres du bureau

[1] Le nombre d'élus ne peut dépasser le nombre de sièges à pourvoir soit :
- pour une communes moins de 100 habitants : sept sièges ;
- pour une commune de 100 à 499 habitants : onze sièges ;
- pour une commune de 500 à 999 habitants : quinze sièges.